



Refus de paiement par les ags

Par **orgazy**, le **18/02/2011** à **13:13**

Bonjour,

après décision de prud'hommes suite à une liquidation judiciaire, les AGS ont refusé de me verser la totalité de mes droits selon le liquidateur mandataire.

Au fait, j'avais reçu un "acompte"(comme stipulé dans la lettre accompagnant le chèque) de presque 500€ sur le 4.000€ environ selon la décision de prud'hommes.

N'ayant reçu aucun autre chèque presque six mois après, j'ai contacté le liquidateur mandataire pour m'enquérir de la situation, c'est alors qu'il m'a appris le refus des AGS de me verser la somme restant due.

Sur ce, j'aimerais avoir vos conseils au cas où les AGS persistaient à ne pas me payer car, le liquidateur mandataire ne me rassure pas malgré qu'il leur a envoyé un courrier leur demandant d'exécuter la décision de prud'hommes.

Donc, si toujours réponse négative de prud'hommes, dois-je saisir une institution judiciaire ?

Si oui la quelle ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Orgazy